



ASSISTANCE CHIMIE DE L'EST

Route de Charbogne – 08130 ATTIGNY

Tél : 03 24 71 25 22

E-mail : commercial@assistancechimiedeest.fr



UFI: JMFJ-WF0H-H104-SDVH

CARACTERISTIQUES

- NETTOYANT
- DÉGRAISSANT
- MULTIFONCTIONS
- SANS COLORANT
- SANS PARFUM
- INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

DOMAINES

- AGRI / VITICULTURE
- PAYSAGISTE
- FORESTIER
- COLLECTIVITÉ...

BÉNÉFICES

- CONCENTRÉ
- POLYVALENT
- SIMPLE D'UTILISATION

AVANTAGES

- ECONOMIQUE
- BIODÉGRADABLE
- NETTOYAGE DU MATÉRIEL EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR
- QUALITE ALIMENTAIRE



AGRIFLASH

SUPER NETTOYANT MULTIFONCTIONS DU MATÉRIEL AGRICOLE

Sans phosphate – ni Potasse – ni Acide

PROPRIÉTÉS :

- AGRIFLASH** convient pour toutes les méthodes de nettoyage : pulvérisation, machine haute pression (chaude ou froide), brossage, canon à mousse, etc
- AGRIFLASH** est particulièrement orienté vers le nettoyage du matériel agricole : carrosserie, moteur, châssis, pulvérisateur...
- AGRIFLASH** convient aussi pour le nettoyage des sols et murs, surface plastique, bardage...

MODE D'EMPLOI :

Nettoyage du matériel :

- L'utilisation la plus courante se fait par pulvérisation à l'aide d'un pulvérisateur manuel suivie d'un rinçage de préférence en haute-pression (chaude ou froide) ou au jet.
- AGRIFLASH** étant très concentré, il s'utilise toujours dilué dans l'eau à raison de 5% à 10%.

Intérieur du pulvérisateur :

- Préparer dans la cuve du pulvérisateur, 50 à 100 litres d'eau avec 1% d'**AGRIFLASH**.
- Procéder à la pulvérisation, une fois tous les jets actifs, interrompre la pulvérisation durant 5 minutes (temps d'action), terminer la pulvérisation et rincer avec un volume d'eau équivalent.

Précautions d'emploi :

- Procéder au lavage à l'abri du soleil, effectuer le rinçage avant le séchage du produit sur la surface traitée.
- Pulvériser la solution de bas en haut.
- Rincer de haut en bas abondamment
- Ne pas appliquer sur des peintures abîmées ou non vernis .

CARACTÉRISTIQUES :

- ASPECT : Liquide
- DENSITÉ : > 1
- pH à 50%: > 13
- BIODEGRADABILITÉ : conforme avec la législation en vigueur.
- QUALITE ALIMENTAIRE conforme à l'arrêté ministériel du 25/09/1985 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant être en contact de denrées alimentaires modifié par l'arrêté du 19 Décembre 2013.

HYGIENE ET SECURITE :

- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Traitements spécifiques (voir sur cette étiquette)
Garder sous clef - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale /nationale/internationale.

Composants dangereux déterminant pour l'étiquetage :
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - hydroxyde de sodium - Fatty alcohol ethoxylated.

Garder hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel le produit est destiné.

Sécurité et prudence : voir fiche de données de sécurité

NOTE : réservé à l'usage des professionnels

Nous garantissons nos fournitures contre les défauts de matière, de préparation, suivants les conseils d'applications que nous donnons. Il appartient aux utilisateurs d'expérimenter nos produits sur les matériaux mis en œuvre dans les conditions que nous préconisons.

Aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, ne peut être réclamée, ni à notre société, ni à nos collaborateurs qui ne peuvent être tenus pour responsables des dommages corporels ou matériels résultant d'une utilisation défectueuse de nos produits.

Notre responsabilité est limitée à l'obligation de remplacer le produit reconnu défectueux.